

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIVIENNE-GAILLON
16 mars 2015**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène DE BARMON	Oui	Christine VOS	Oui
Sandrine WANTEN	Excusée	Gilles Dejean DE LA BATIE	Oui
		Marie-Laure THERRY	Oui
Marielle KHAKOULIA	Oui	Catherine GARNIER- DUVERNET	Non
Muriel POISSON	Oui		
Marie MALECOT	Oui		
Frank BOYER	Oui		
Hussein BENSADDEK	Non		
Gunnar STREHMEL	Non		
Pascal MUNIER	Oui		
Patrice TIJOUX	Non		

Elus présents : Bruno CHARPENTIER, Jean-Paul MAUREL, Maxime DES GAYETS, Olivier MAILLEBUAU, Olivia HICKS-GARCIA

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

2. ANNONCE DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET COMPOSITION DES MEMBRES

5 commissions thématiques sont annoncées :

1. Finances incluant budget participatif et budget des CQ : Hélène de BARMON, Gilles de LA BATIE, Pascal MUNIER, Franck BOYER, Marie-Christine MALECOT

2. Environnement : Franck BOYER, Alyette de ROYS Catherine GARNIER-DUVERNET – végétalisation – , Pascal MUNIER – mobilité douce -

3. Pour la propreté du quartier : Christine VOS, Franck BOYER, Marie-Christine MALECOT, Alyette de ROYS

4. Sécurité et lutte contre les nuisances sonores : Christine VOS, Marie-Christine MALECOT, Muriel POISSON, Franck BOYER

5. Lutte contre la mono-activité commerciale : Christine VOS, Hélène de BARMON, Franck BOYER. Celles-ci sont créées pour pouvoir avancer sur des sujets donnés pendant la période inter-réunions des Conseils de quartier.

3. PROPRETE DANS L'ARRONDISSEMENT

Afin de faire le point sur la propreté de l'arrondissement, les conseillers de quartier membres de la Commission ad hoc se sont réunis afin d'élaborer un questionnaire de questions/réponses à poser à M. Maillebauu.

Christine VOS interroge M. Maillebauu sur les horaires de sortie des conteneurs dans la rue et sur le passage des éboueurs. Il y a également des situations où les poubelles sont fouillées par des personnes et qui laissent leur contenu sur le trottoir.

Olivier MAILLEBUAU explique que les conteneurs multi-matériaux (les bacs verts) sont collectés tous les jours, ainsi que les bacs jaunes. L'horaire estimatif de départ en collecte est 16h45 mais comme le centre de tri se trouve dans le 12ème arrondissement il y a une petite marge d'attente. Le 2ème arrondissement est divisé en deux secteurs de collecte. Les poubelles doivent être sorties au plus tôt 1 heure avant la collecte et rentrées au plus tard 15 minutes après le passage de la benne.

Franck BOYER remarque qu'il y a des secteurs où cela se passe bien (comme la rue Daleyrac) et d'autres où la collecte est moins bien faite (comme la rue Saint Augustin).

Olivier MAILLEBUAU annonce la possibilité d'effectuer des contrôles de passages. Il y aura aussi à la rentrée 2015 une modification de la contenance des engins : de 26 tonnes à 19 tonnes ; il y aura donc une obligation de deux passages dans la journée. Il y a une vraie volonté de la mairie pour améliorer les choses. Une piste pourrait être une communication en direction des concierges et des restaurateurs.

Marielle KHAKOULIA propose d'informer également les concierges de la possibilité de changement par la mairie des bacs détériorés.

Christine VOS suggère qu'une communication concernant ce qu'on peut mettre dans les bacs soit faite sur les bacs de collecte, notamment sur les jaunes car les actuels visuels sont dégradables et trop petits.

Dans la rue Saint Augustin, les trottoirs sont très étroits et les piétons doivent descendre sur la voie. Sur la place Gaillon, les restaurateurs mettent directement les poubelles directement sur la chaussée. Christine Vos demande donc si ce dispositif ne pourrait pas être étendu afin de libérer les trottoirs.

Jean-Paul MAUREL rappelle qu'on ne peut pas faire un marquage au sol spécifique pour les poubelles. Concernant la rue Saint Augustin, elle n'est pas aux normes pour l'accès des pompiers. Il faudrait supprimer les stationnements et requalifier la rue mais actuellement cela n'est pas possible pour faute de budget.

Christine VOS revient sur la cartographie des rues de l'arrondissement avec les points noirs de propreté identifiés, considérant que ce n'est pas le rôle des conseillers de quartier de faire se travail d'identification mais celui des service de la propreté de Paris. De surcroît, elle considère que tout le quartier doit faire l'objet d'un nettoyage de manière à ce qu'il soit propre et que dès lors se focaliser sur certains points n'a pas lieu d'être..

Olivier MAILLEBUAU prend acte de ces propos mais propose d'envoyer par mail la réactualisation de cette carte dans l'hypothèse où la position du conseil évoluerait.

Franck Boyer a remarqué le changement progressif de corbeilles dans le quartier mais la corbeille du 23 rue Saint Augustin n'a pas été remplacée. Il n'y a plus de poubelles non plus entre la place de la Bourse et les Grands Boulevards.

Olivier MAILLEBUAU rappelle que les poubelles seront changées progressivement et qu'il n'y aura pas de suppression d'emplacement. Il aborde la question du nettoyage des rues : 5-6 fois par semaine il y a un balayage et un lavage minimum par semaine.

Les demandes les plus nombreuses pour les lavages sont pour le lundi matin. 80% des rues sont correctement lavées. Paris n'est pas une ville sale mais une ville qui se salit. Il faudrait avoir des actions de sensibilisation à la propreté, notamment dans les écoles.

Il y a également 4 éducateurs canins pour le 2ème arrondissement qui ont mené une action dans la rue Saint Anne. Ainsi, il y a eu 15 propriétaires vérifiés dont deux ne nettoyaient jamais après le passage de leur chien. Il attend des propositions de rues à vérifier de la part du Conseil de quartier.

Selon les propositions de plusieurs Conseillers de quartier présents le contrôle pourrait s'effectuer entre 6 heures et 8h30 dans les rues Colbert, Paul Lelong et Chabonais.

Il est conscient que la rue Louvois est un lieu récurrent de dépôts sauvages. Il va y avoir des lavages beaucoup plus fréquents (le triple par rapport à aujourd'hui). Il y aura également une information contre les dépôts sauvages autour du square Louvois.

Il rappelle l'opportunité d'utilisation de l'application « Dans ma rue », du numéro 3975 et de son adresse mail pour signaler tout problème concernant la propreté et la sécurité. Il propose également d'être informé de la demande en copie sur son mail olivier.maillebuau@paris.fr . L'action parisienne « Paris fais-toi belle » aura lieu le 23.05.2015.

Concernant le ramassage de déchets, il évoque la Ressourcerie qui a collecté 6 tonnes de déchets entre juin et décembre 2014. Enfin, un atelier de propreté de la Ville de Paris vient de s'installer au Palais Brongniart : il suggère une visite pour le Conseil de quartier.

La représentante d'APE remarque qu'il y a un SDF qui se change dans la rue et sa nudité peut être exposée devant les enfants qui sortent de l'école.

Jean-Paul MAUREL aborde la question des mégots en rappelant ses encouragements pour l'installation des cendriers devant les terrasses et restaurants de l'arrondissement.

4. POINT SUR LES IDEES PRESENTEES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF

Hélène DE BARMON revient sur les projets présentés au nom du Conseil de quartier sur la plateforme : <https://idee.paris.fr/budget-participatif/>, notamment l'aménagement de la rue des Petits Champs et celui de la rue Saint-Augustin.

Maxime DES GAYETS explique le calendrier du budget participatif et les étapes qui suivront avec l'étude des projets par l'administration parisienne, soumission des projets retenus au vote des parisiens en juin et vote en septembre.

Plus de 5000 projets ont été déposés. Le budget participatif ne vient pas se substituer aux budgets d'investissement des Conseils de quartier.

Hélène DE BARMON propose que le Conseil de quartier se concentre sur les sujets qui risquent de ne pas être retenus pour le budget participatif parisien et qui pourraient éventuellement bénéficier du budget d'investissement du Conseil de quartier.

5. LEGISLATION CONCERNANT LES ENSEIGNES LUMINEUSES

Suite à un constat fait par Christine VOS concernant les enseignes lumineuses criardes des restaurants (notamment celles du restaurant libanais situé devant le théâtre de la Michaudière, Bruno CHARPENTIER explique la complexité de la réglementation.

Toute enseigne lumineuse doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie avec précision de dimensions. Si cette procédure n'est pas respectée, il faut une constatation par les agents de la Ville (de nuit) suivie de 3 avertissements par la Direction de l'Urbanisme. Si rien n'est fait, une contrainte pécuniaire journalière est instaurée en cas de refus d'enlèvement. Il se tient à la disposition du Conseil de quartier pour tout cas spécifique signalé.

6. DIVERS

Franck BOYER propose de mettre systématiquement l'adresse du site internet des Conseils de quartier dans le journal municipal (dans la rubrique dédiée aux Conseils de quartier).

Prochaines réunions du Conseil de quartier : le 04.05.2015, le 15.06 et le 28.09 2015 à 20 heures en mairie d'arrondissement.

Maxime DES GAYETS précise que le fait de connaître d'avance plusieurs dates de réunion du Conseil de quartier permet à la mairie de « coller » aux celles-ci pour informer des projets sur lesquels elle travaille afin d'avoir un retour de la part des Conseils de quartier.